

MAIRIE DE TOUSSIEU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL SE REUNIRA

LE MARDI 2 JUILLET 2019 A 7H30

Salle du Conseil Municipal

AFFICHE LE MERCREDI 26 JUIN 2019

Décisions municipales prises par le Maire au titre de la délibération du 03 novembre 2016 relative aux pouvoirs délégués à Monsieur le Maire en application des articles L2122-22 du CGCT (*copies jointes à l'envoi*) :

- N° 14/19 : SUBVENTION DEPARTEMENT CITYPARK
- N° 15/19 : SUBVENTION DEPARTEMENT LOCAL POLICE MUNICIPALE

DELIBERATIONS

Composition du conseil communautaire de la communauté de communes de l'est lyonnais fixée dans le cadre d'un accord local.